



PROGRAMME DE FORMATION

Module 1

Délimitation des objectifs

- Projet envisagé

Modules 2

Choix du terrain et du bien à rénover

- Choix du bon emplacement par rapport au projet envisagé
- Étude du rapport entre le coût investi et la valeur finale
- Contrôle de l'exposition du bien
- Apprentissage de la lecture des courbes de niveau d'un terrain
- Reconnaissance d'un terrain
- Apprentissage de la reconnaissance des « fai-blesses » d'un bien

Module 3

Analyser la réglementation en vigueur

- Exposé des différentes réglementations
- Calcul de l'emprise au sol
- Méthode de calcul de l'espace vert
- Notion de prospect
- Repérer et optimiser les particularités de la réglementation
- Notion de zone non aedificandi
- Notion d'espace classé boisé
- Notion d'Architecte des Bâtiments de France (ABF)

Module 4

Évaluation de l'environnement

- Reconnaître la possibilité d'une division parcellaire
- Mise en place d'un plan de lotissement
- Notion de servitude de cours commune
- Donner ou recevoir un droit de passage
- Réglementation en matière de lotissement
- Fonctionnement du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Rachat d'une parcelle ou partie voisine
- Modification d'une zone EBC
- Construction existante -surélévation, agrandissement
- Notion de copropriété – division, création, modification de lot

Module 5

Achat et négociation

- Réaliser une offre d'achat
- Promesse et compromis de vente
- Prévisionnel des dépenses avant la signature de l'acte définitif

Module 6

Maîtrise d'ouvrage

- Obligations et responsabilités du maître d'ouvrage
- Élaboration du planning enveloppe
- Gestion des relations entre l'architecte et le maître d'œuvre
- Gestion des relations avec les intervenants et les entreprises
- Gestion des conflits éventuels

Modules 7

Choix des professionnels

- Différence entre maître d'œuvre, architecte, architecte d'intérieur et décorateur
- Accompagnement par des professionnels qualifiés
- Le professionnel adapté à la réalisation de la prestation souhaitée
- Négociations des honoraires
- Responsabilité du professionnel
- L'ordre des architectes
- Assurances nécessaires
- Astuces pour le choix du professionnel adapté

Module 8

Programme de travaux

- Méthode de réalisation du programme de travaux

Module 9

Phases du projet

- Avant la signature du compromis ou de la promesse d'achat
- Avant la signature de l'acte authentique
- Après l'achat
- Après le démarrage du chantier

Module 10 **Esquisse, avant-projet et projet**

- Vérification de la faisabilité administrative
- Esquisse et faisabilité architecturale
- Avant-projet sommaire et avant-projet définitif
- Projet de conception générale

Module 11 **Optimisation du budget prévisionnel**

- Raisonnement par lot
- Documents à fournir au banquier
- Marge d'erreur possible

Module 12 **Permis de construire et déclaration préalable de travaux**

- Différence à connaître entre les deux documents
- Le permis de lotir
- Les erreurs à éviter

Module 13 **Projet de conception générale**

- Différence avec l'avant-projet définitif

Module 14 **Appel d'offre**

- Dossier de consultation des entreprises (DCE)
- Constitution d'un réseau d'entreprises pour la réalisation du projet
- Analyse de l'offre
- Notion de RPAO

Module 15 **Prestataires**

- Fonction du géologue
- Fonction de l'huissier
- Fonction du géomètre
- Fonction du bureau de contrôle
- Fonction du SPS
- Fonction de l'ingénieur structure
- Fonction de l'ingénieur fluide
- Fonction du thermicien
- Fonction du diagnostiqueur
- Fonction des assurances

Module 16 **Planning**

- Le planning enveloppe
- Le planning d'exécution
- L'optimisation du planning
- La réunion de synthèse

Module 17 **Anticipation des problèmes**

- La DROC
- Avant le démarrage du chantier

Module 18 **Gestion du chantier**

- La préparation du chantier
- La réunion de coordination
- Les réunions de chantier hebdomadaire
- Le procès-verbal de chantier
- Les passages inopinés
- Les opérations préalables de réception
- La direction et l'exécution des contrats de travaux

Module 19 **Les garanties et assurances**

- Les risques de l'auto-construction
- Le dommage ouvrage
- L'assurance décennale
- Différence entre l'assurance décennale et la responsabilité civile

Module 20 **La revente**

- Préparation du dossier à la fin de la construction
- Liste des documents nécessaires
- Éviter un dossier incomplet

PRIX

Frais pédagogiques compris, règlement à l'inscription d'une partie du prix (30%) et paiement au fur et à mesure du déroulement de la formation
1.995 Euros HT

MOYENS DE PAIEMENT

- Carte bancaire,
- Virement bancaire



LE FORMATEUR

Patrick MARTIN, actuellement maître d'œuvre dans le sud de la France, marchand de biens mais également conseiller en construction et rénovation dans l'immobilier, il possède un parcours riche d'expériences et une pluralité de compétences qu'il souhaite mettre à disposition du plus grand nombre et qui en fait aujourd'hui un formateur confirmé.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre l'ensemble des aspects dans la construction et de la rénovation immobilière
- Acquisition des compétences techniques de la construction et de la rénovation
- Comprendre les fondamentaux de la rénovation et de la construction
- Apprendre la gestion d'un chantier
- Apprendre à gérer différents prestataires
- Comprendre et évaluer la faisabilité architecturale et administrative du projet

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Mise à disposition de modules de formation via la plateforme e-learning
- Évaluation des acquis à chaque fin de modules et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation en début, en cours et en fin de formation
- Remise d'une attestation de formation – certification de réalisation

ÉVALUATION

- Évaluation, à chaud et à froid
- Évaluation tout au long de la formation à chaque fin de modules
- Évaluation finale à l'issue de la formation
- Suivi des équipes pédagogiques via une barre de progression sur la plateforme

DURÉE DE LA FORMATION

- Formation sur 30 jours calendaires avec accès illimités dans le temps de tous les supports et vidéos en replay
- Durée totale de la formation tous modules confondus [...]

ACCESSIBILITÉ

- Toute personne en situation de handicap peut nous contacter via l'adresse mail patrick@renover-et-contruire.com afin de connaître les possibilités d'accessibilité de la formation en la matière

PUBLIC CONCERNÉ

- Particuliers souhaitant suivre une formation en rénovation et en construction
- Chefs d'entreprises souhaitant développer leurs compétences dans ces domaines afin de pérenniser l'activité de leur entreprise et ainsi créer de l'emploi

COMPÉTENCES VISÉES

- Investir, gérer, rénover, construire

PRE-REQUIS

- Bénéficier d'un accès Internet haut débit

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation Organisée A Distance (F.O.A.D) avec un accompagnement et un suivi pédagogique
- Équipe support pour fonctionnement de la plateforme de formation

CONTACT

Email : patrick@renover-et-contruire.com

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93060905306 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte-d'Azur »

Société ME LEARNING, SARL au capital de 1.000 euros dont le siège social est situé à Le Ronsard, 62, Boulevard Maréchal Juin –06800 Cagnes –sur –Mer immatriculée au RCS Antibes 885 213 033.